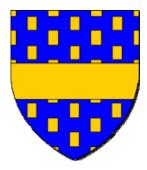


Guillaume IV de Saint-Omer

alliée O directe •

Châtelain de Saint-Omer, mort en Terre-Sainte, à 34 ans en 1191



On sait qu'en Flandre les châteaux fortifiés, élevés la plupart pour combattre les Normands et protéger les villes contre leurs incursions, furent confiés à des chefs militaires qui prirent plus tard le nom de *châtelains*, en flamand *burch-graeve*. A leur commandement militaire, ces personnages joignirent un pouvoir judiciaire et administratif qu'ils exercèrent comme délégués du comte non seulement sur les villes mais encore sur une certaine circonscription qui prit le nom de *châtellenie*. Les causes généreuses qui produisirent la féodalité les firent entrer dans la hiérarchie féodale; d'officiers du comte ils devinrent ses vassaux, seigneurs héréditaires de la châtellenie qui devint une tenure du comte; en même temps les fonctions qu'ils avaient exercées comme représentants du suzerain devinrent des prérogatives et les devoirs de leurs fiefs...

Plus tard, des velléités d'indépendance de leur part, un accroissement excessif de leur puissance inquiétèrent leurs suzerain; les guerres continuelles, les croisades surtout, les entraînèrent loin de leur résidence et les empêchèrent de remplir leurs obligations ; le développement de la civilisation exigea, pour remplir les fonctions judiciaires, des juristes au lieu de guerriers ; de là vint que les comtes leur retirèrent une partie de leurs attributions, pour les confier à des officiers amovibles, à des baillis. Les villes à leur tour, de plus en plus jalouses de leur autonomie, lorsqu'arriva cet accroissement prodigieux des richesses des cités flamandes, cherchèrent à détruire les derniers vestiges de leur dépendance vis à vis des châtelains, acquirent les terres et édifices possédés par eux sur leur territoire, échangèrent contre des droits fixes les prestations en nature, se rachetèrent des obligations féodales. Les châtelains, peu désireux de conserver sur des villes où ils ne résidaient plus des droits qui avaient cessé d'être fructueux, s'y prêtèrent de bonne grâce, vendirent, échangèrent ce qu'on voulut. Leurs intérêts furent dès lors séparés complètement de ceux de leur ville ; aussi bien, par alliances ou autrement, ils étaient devenus seigneurs d'autres fiefs dont l'administration les préoccupait d'avantage. Au XIVè siècle, le nom de châtelain ne fut plus qu'un titre correspondant à un certain chiffre de revenu ; un délégué exerça en leur nom les quelques fonctions que leur avaient laissées les comtes et les villes.

C'est en 1042 que nous trouvons la première mention d'un châtelain de Saint-Omer.

Durant tout le moyen âge la famille dont les membres occupèrent le siège de la châtellenie de Saint-Omer fut mêlée à toutes les aventures de la chevalerie, aux croisades, dans l'empire grec avec les Villehardouin, en Italie avec Charles d'Anjou, dans les guerres de Flandre, dans les guerres anglaises etc... L'un d'eux, au royaume de Jérusalem devint prince de Galilée et seigneur de Tibériade, principauté possédée par ses descendants jusqu'à la reprise de Tibériade par les turcs en 1187. D'autres colonisèrent en Grèce, furent seigneurs de Thèbes, maréchaux héréditaires d'Achaïe, l'un d'eux bail de Morée après Gui de la Trémoille ; ils acquirent d'immenses richesses, firent élever sur la cadmée de Thèbes un château magnifique, orné de

peintures, et si vaste qu'au dire des chroniqueurs un empereur eut put y loger avec sa maison ; ils bâtirent Navarin, fortifièrent nombre de places, donnèrent le nom de Saint-Omer à une petite ville de Morée et y construisirent un château dont les ruines subsistent encore. Un autre membre de cette famille obtint de Charles d'Anjou des concessions de terre en Italie; un autre fut ce Denys de Morbeke qui fit prisonnier le roi de France à la bataille de Poitiers. Leurs alliances furent souvent illustres ; leurs généalogistes vantent le mariage du châtelain Guillaume 1er avec une femme du sang de Charlemagne. Les Sain-Omer de Grèce étaient alliés aux Commène, aux Villehardouin, aux rois de Hongrie, aux princes d'Antioche, aux ducs d'Athènes ; ceux de Flandre étaient apparentés à toutes les familles féodales de la contrée.

Lorsque nous voyons à la fin du XIè siècle apparaître cette famille en même temps que les premiers châtelains de Saint-Omer, elle est, autant du moins que nous pouvons en juger, assez humble, et toute entière à la discrétion et à la dévotion du comte. Bientôt elle acquiert honneur et puissance, domaines et seigneuries; puis, après un moment d'éclat, on voit la branche héritière de la châtellenie s'appauvrir, se ruiner à la suite des princes et dans les aventures, aliéner successivement privilèges, droits, terres et domaines, et enfin être dépouillée de sa châtellenie faute de pouvoir payer les arrérages de rentes dont elle était chargée.

Au XIIè siècle les châtelains de Saint-Omer habitaient leur château et y tenaient eux-mêmes leur cour féodale. Même après l'institution des baillis, il leur restait des attributions administratives et juridiques sur la ville et sur la banlieue; il leur restait surtout de leur ancienne puissance les droits utiles, les impôts, les prestations, les banalités qui formaient le revenu de leur seigneurie. A mesure qu'ils deviennent plus riches, que, par mariages, acquisitions, échanges etc..., ils agrandissent leurs domaines, ils s'absentent, se désintéressent de leur châtellenie, délèguent des représentants pour s'acquitter de leurs fonctions, le devoir féodal les retient à la suite des princes, les guerres les entraînent. Alors pour faire face aux dépenses qu'exige leur train de vie, ils sont obligés de vendre leurs terres, de réaliser leurs droits utiles, de les échanger contre des rentes en espèce, ou mieux encore de les vendre. Les comtes, que leur puissance, leur promptitude à changer de suzerain avaient inquiétés, favorisent cette tendance; la ville, jalouse de son autonomie, dès longtemps cherchait à se débarrasser de tout ce qui pouvait contribuer à leur influence. Bientôt ils deviennent à peu près étrangers à l'organisation de la ville ; au lieu de leur ancienne suzeraineté sur tout le territoire, ils sont réduits à la possession de leur fief particulier, du fief dit de la Motte, qui forme, au milieu de la ville, autour de leur château, une enclave sur laquelle ils conservent toute juridiction et toute autorité. Des officiers, munis d'une procuration générale, exercent les derniers vestiges de leurs anciennes fonctions. Ce sont ces officiers amovibles qui dans la ville retinrent le nom de châtelains; après le retrait féodal de la châtellenie leurs fonctions finirent par se confondre avec celles des baillis.

Nous descendons des châtelains de Saint-Omer dont le premier connu est <u>Lambert</u>, décédé en 1042, le second <u>Rabel</u>, décédé en 1063, puis se succèdent <u>Baudouin</u>, connu par deux souscriptions (1092 et 1097), <u>Guillaume</u>, 1^{er} du nom, connu par quatorze chartes (1097 à 1126), <u>Guillaume II</u>, connu par des chartes que l'on peu suivre jusqu'en 1143, époux de Milesende de Picquigny, <u>Guillaume III</u>, châtelain de 1163 à 1173, à la suite de son frère devenu prince de Tibériade en Palestine, nous est connu par des chartes datées entre 1168 et 1178, <u>Guillaume IV</u>, marié à Ida d'Avesnes, suivit Philippe d'Alsace en Terre Sainte. Ces derniers eurent 5 enfants parmi lesquels Guillaume V qui continue la lignée des châtelains de Saint-Omer et <u>Marguerite</u>, mariée à Baudouin de Créqui et dont nous descendons.

Père de Marguerite mère de Philippe de Créqui, père de Baudouin, père de Jean, père de Jean, père de Marguerite, mère de Jacqueline de Ghistelles, mère de Josse de Hallwin, père de Louis, père de Jean, père de Louis, père de Françoise, mère d'Anne Antoine de Gouy, père de François, père de François, père de Michel Jean de Gouy, marquis d'Arsy, père de Louis de Gouy d'Arsy (1717-1790), père de Monique (1749-1823), mère d'Arsène O'Mahony (1787-1858), père de Maurice O'Mahony, père d'Yvonne, mère de Monique Bougrain, mère de Dominique Barbier